

Lobbying : Copé a-t-il aidé Coca-Cola contre la taxe sodas ?

Une enquête exclusive de l'hebdomadaire Le Point en kiosque ce jeudi 9 octobre 2014 dévoile ce qui pourrait être un nouveau scandale impliquant Jean-François Copé, ancien chef de file de l'UMP. Selon Le Point, il aurait fortement aidé la marque de sodas Coca-Cola à lutter contre la taxe sodas visant à augmenter le prix des sodas trop sucrés... sans succès, la taxe étant entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

Une bouteille de Coca... à 50 000 euros ?

L'article du journal Le Point mentionne une mystérieuse bouteille de Coca-Cola pour laquelle la marque américaine aurait déboursé pas moins de 50 000 euros. Datée de 1917 et retrouvée dans les tranchées, elle aurait dû être exposée au musée de la Grande Guerre de Meaux. Un musée créé sous l'impulsion de Jean-François Copé, maire de Meaux.

Sauf que cette bouteille, rapporte Le Point, n'aurait jamais été exposée dans ce musée qui aura coûté 33 millions d'euros pour sa construction. « Deux fois et demi le montant initialement annoncé » précise l'hebdomadaire.

Coca-Cola sponsor du festival Musik'Elles de Meaux

Coca-Cola et Jean-François Copé sont des amis de longue date, bien avant qu'il ne soit question d'une taxe soda. En 2005, lors de la création du festival musical de la ville de Meaux, « Musik'Elles », la firme a joué les sponsors. Initialement en fournissant des marchandises, une technique habituelle.

Puis ce furent, selon Le Point, des deniers sonnants ». En l'occurrence 30 000 euros en 2011, 15 000 euros en 2012, 30 000 euros à nouveau en 2014. Du mécénat, en somme, rien de bien condamnable. Mais selon l'hebdomadaire, c'est à partir de 2008 que les choses se troublent. En 2008 la députée UMP Valérie Boyer lance son idée : taxer les sodas contenant trop de sucres, pour des questions de santé publique.

2011 : la taxe soda arrive à l'Assemblée Nationale... et passe

Entre 2008 et 2011, Valérie Boyer s'entête malgré un différend avec le président de son parti, M. Copé. Elle défend sa taxe soda contre les attaques de Jean-François Copé qui obtient un discret succès. On oublie la taxe sodas pendant un certain temps.

Mais en 2011 c'est François Fillon, alors Premier ministre, qui la fait sienne et la remet au goût du jour. Il cherchait, précise Le Point, à augmenter les rentrées d'argent. La taxe soda arrive donc à l'Assemblée, doublée (2 centimes d'euros par cannette) et étendue aux sodas « light ».

Au final, l'Assemblée vote la loi qui s'appliquera dès le 1er janvier 2012. Un échec pour coca-Cola.